

**Avis 24-306 du personnel des  
Autorités canadiennes en valeurs mobilières**

***Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles –  
Rapport sur les anomalies***

La partie 4 de la Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles (la « règle ») prévoit la transmission à l'autorité en valeurs mobilières compétente par les personnes inscrites, dans certaines circonstances, d'un rapport conformément à l'Annexe 24-101A1, *Rapport de la personne inscrite sur les anomalies de déclaration et d'appariement des opérations LCP/RCP* (le « rapport »). Le rapport doit être transmis lorsque le pourcentage des opérations LCP/RCP (calculé selon le volume ou la valeur) exécutées par la personne inscrite (s'il s'agit d'un courtier) ou pour son compte (s'il s'agit d'un conseiller) au cours d'un trimestre civil donné qui ont été *appariées* avant l'heure limite prescrite par le règlement est inférieur au pourcentage prévu. Se reporter à la partie 10 de la règle ou à la partie 7 de l'instruction complémentaire connexe pour connaître les dates, délais et pourcentages applicables pendant la période de transition.

### **Transmission du rapport**

#### Transmission en ligne

La personne inscrite peut remplir une version électronique du rapport et la transmettre à l'autorité en valeurs mobilières compétente sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») à l'adresse suivante : [www.csa-acvm.ca](http://www.csa-acvm.ca).

#### Procédure manuelle de transmission

Il est également possible d'imprimer le rapport en cliquant sur le lien paraissant sur le site Web des ACVM, et de le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières compétente par la poste, par télécopieur ou par courriel. Le numéro de télécopieur et l'adresse électronique des autorités en valeurs mobilières compétentes sont donnés ci-après.

On peut obtenir des renseignements sur la règle, l'instruction complémentaire et l'Avis 24-305 du personnel des ACVM portant sur les questions fréquemment posées à propos de la règle sur les sites Web suivants :

- ACVM : [www.csa-acvm.ca](http://www.csa-acvm.ca)
- Autorité des marchés financiers :  
<http://www.lautorite.qc.ca/reglementation/valeurs-mobilières/autres-reglements-textes-vigueur.fr.html>
- British Columbia Securities Commission :  
<http://www.besc.bc.ca/policy.aspx?id=5508&cat=2%20-%20Certain%20Capital%20Market%20Participants>

- Alberta Securities Commission :  
<http://albertasecurities.com/securitiesLaw/Pages/ViewDocument.aspx?ProjectId=b9440adf-71d1-4e2b-9d7a-87aae368f84b>
- Commission des valeurs mobilières du Manitoba :  
[http://www.msc.gov.mb.ca/legal\\_docs/legislation/rules/24\\_101\\_msc\\_rule\\_2007\\_1.pdf](http://www.msc.gov.mb.ca/legal_docs/legislation/rules/24_101_msc_rule_2007_1.pdf)
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario :  
[http://www.osc.gov.on.ca/HotTopics/STP/stp\\_index.jsp](http://www.osc.gov.on.ca/HotTopics/STP/stp_index.jsp)

Pour toute question sur la règle ou sur la manière de remplir et de transmettre le rapport, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières compétente, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Serge Boisvert  
 Direction de la supervision des OAR  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : 514-395-0337, poste 4358  
 Télécopieur : 514-873-7455  
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Nathalie Gallant  
 Analyste en produits dérivés  
 Direction de la supervision des OAR  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : 514-395-0337, poste 4363  
 Télécopieur : 514-873-7455  
 nathalie.gallant@lautorite.qc.ca

Maxime Paré  
 Senior Legal Counsel  
 Market Regulation  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Téléphone : 416-593-3650  
 Télécopieur : 416-595-8940  
 mpare@osc.gov.on.ca

Emily Sutlic  
 Legal Counsel  
 Market Regulation  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Téléphone : 416-593-2362  
 Télécopieur : 416-595-8940  
 esutlic@osc.gov.on.ca

Alina Bazavan  
 Data Analyst  
 Market Regulation

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8082  
Télécopieur : 416-595-8940  
abazavan@osc.gov.on.ca

Karen Andreychuk  
Legal Counsel, Market Regulation  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : 403-297-5946  
Télécopieur : 403-297-4113  
karen.andreychuk@seccom.ab.ca

Janice Leung  
Senior Securities Examiner, Capital Markets Regulation  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6752  
Télécopieur : 604-899-6506  
jleung@bcsc.bc.ca

Michael Sorbo  
Manager Examinations, Capital Markets Regulation  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6689  
Télécopieur : 604-899-6506  
msorbo@bcsc.bc.ca

Bob Bouchard  
Director and Chief Administration Officer  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Téléphone : 204-945-2555  
Télécopieur : 204-945-0330  
bob.bouchard@gov.mb.ca

Neil Sandler  
Legal Counsel, Market Regulation  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
Téléphone : 506-643-7857  
Télécopieur : 506-658-3059  
neil.sandler@nbsc-cvmnb.ca

Shirley P. Lee  
Secretary to the Commission and Securities Analyst  
Nova Scotia Securities Commission  
Téléphone : 902-424-5441  
Télécopieur : 902-424-3624  
leesp@gov.ns.ca

**Le 1<sup>er</sup> février 2008**